

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE FACTURATION ÉLECTRONIQUE AVEC DOLIBARR

À compter du 1er septembre 2026, la réception des factures électroniques devient obligatoire pour toutes les entreprises françaises soumises à la TVA, et l'émission devient obligatoire pour les grandes entreprises et les ETI ; les PME et TPE devront à leur tour émettre au format électronique à partir du 1er septembre 2027. Cette formation d'une journée s'adresse aux utilisateurs de Dolibarr dont le module de facturation électronique est déjà installé et connecté à une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) — une installation que nous pouvons également réaliser pour vous sur devis (voir ci-dessous). Elle permet de prendre en main l'outil au quotidien : émission et réception des factures électroniques, e-reporting, suivi des anomalies et bonnes pratiques. Le programme de formation est entièrement personnalisable en fonction de vos besoins.

Famille	Gestion	Référence	F293
Nb de jours	1 jour	Nb d'heures	7 heures
En présentiel	Oui	À distance	Oui (Zoom / Teams)
Éligible au CPF	Non		

Tarif :

INTER-ENTREPRISE 550€ HT / participant

INTRA-ENTREPRISE 550€ HT (+ 200€ HT / pers. supplémentaire)

INFORMATIONS PRATIQUES

1. Pour qui ?

Prérequis :

Connaissance de base de l'utilisation de Dolibarr (module Gestion commerciale) et de l'environnement Windows ou Mac.

Public :

Dirigeants de TPE / PME, comptables, gestionnaires, assistants de gestion, ainsi que toute personne utilisant au quotidien Dolibarr pour émettre ou recevoir des factures, et devant mettre son entreprise en conformité avec la réforme de la facturation électronique.

2. Objectifs, moyens, modalités, sanction, adaptation PSH

Objectifs :

Dirigeants de TPE / PME, comptables, gestionnaires, assistants de gestion, ainsi que toute personne utilisant au quotidien Dolibarr pour émettre ou recevoir des factures, et devant mettre son entreprise en conformité avec la réforme de la facturation électronique.

Moyens pédagogiques :

Un PC par personne, le formateur diffuse son écran sur un vidéo-projecteur ou télévision grand écran
Un groupe de maximum 5 personnes en inter-entreprise.

En distanciel : Utilisation de Zoom ou Teams avec partage d'écran, chat, audio et vidéo en temps réel.

Exposé théorique, suivi d'une mise en pratique.

Moyens pour suivre l'exécution de l'action :

- La présence du stagiaire est vérifiée par le formateur à l'aide d'une feuille de présence signée par demi-journées

Moyens pour en apprécier les résultats :

- A la fin de la formation, le stagiaire complète une évaluation à chaud (Permettant d'évaluer la qualité de la prestation)
- Puis, il complète avec le formateur une évaluation des acquis (Permettant de déterminer les points acquis, non acquis ou en cours d'acquisition)
- Quelques mois après la formation, le donneur d'ordre complète une évaluation à froid (Permettant de d'assurer que la formation a pu être mise en pratique)

Sanction de la formation :

- A la fin de la formation le stagiaire reçoit une attestation de formation reprenant l'intitulé de la formation, les dates et le nombre d'heures réalisées.

Délai d'accès :

En intra-entreprise : En fonction de vos disponibilités et celles de nos formateurs.

En inter-entreprise : En fonction des sessions que nous avons programmé, consultable en cliquant [ici](#)

Profil formateur :

Formateur expert Dolibarr et de la réforme de la facturation électronique, intervenant en tant que consultant ERP en environnement professionnel.

Adaptation aux personnes en situation de handicap :

Nous nous engageons à favoriser l'accessibilité du public en situation de handicap, en fonction de leurs besoins et/ou difficultés, en adaptant la durée de la formation, le programme et son déroulement, les moyens pédagogiques et techniques, ainsi que les supports pédagogiques. Ces formations adaptées sont proposées en individuel ou en collectif (pour un public à besoins similaires). Afin de trouver la meilleure solution, nous nous appuyons sur des partenaires évoluant dans le domaine du handicap.

Personne à contacter / référent handicap :

Lambert Christophe
03 59 25 10 15
christophe.lambert@lc-formateur.com

3. Évaluation, avis...

Nouvelle formation : les indicateurs de satisfaction et d'évaluation seront disponibles après les premières sessions.

4. Comment financer ma formation ?

Vous êtes salarié, travailleur non salarié (TNS), commerçant, artisan, profession libérale. Identifier les dispositifs mobilisables (OPCO, plan de développement des compétences, autofinancement...) en [cliquant ici](#).

5. Programme de formation détaillé

Personnalisation : le programme peut être modifié en fonction de vos besoins et de vos objectifs, sur le contenu, la durée, les modalités, les moyens pédagogiques et techniques.

Rappel du cadre réglementaire de la réforme *Matin*

Pourquoi une réforme de la facturation électronique : lutte contre la fraude à la TVA, simplification, pré-remplissage des déclarations

Le calendrier légal : réception obligatoire pour toutes les entreprises et émission obligatoire pour les grandes entreprises et les ETI au 1er septembre 2026, puis émission obligatoire pour les PME et les TPE au 1er septembre 2027

Les acteurs de l'écosystème : le Portail Public de Facturation (PPF), les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP), les Opérateurs de Dématérialisation (OD)

Les formats et normes obligatoires : Factur-X, UBL et CII (norme AFNOR), annuaire Peppol

Sanctions applicables en cas de non-conformité

Émission des factures clients électroniques *Matin*

Créer, valider et transmettre une facture client au format électronique

Suivre le statut de transmission : émise, reçue, acceptée, rejetée

Gérer les avoirs et les factures rectificatives

Réception des factures fournisseurs électroniques *Matin*

Réception automatique des factures via la PDP

Rapprochement avec les commandes et bons de réception

Validation et comptabilisation des factures fournisseurs

Le e-reporting au quotidien *Après-midi*

Déclarer les opérations non domestiques et les transactions avec les particuliers (B2C)

Transmettre les données de paiement (encaissements)

Suivi, contrôle et gestion des anomalies *Après-midi*

Utiliser le tableau de bord de la PDP pour suivre les flux de factures

Mettre en place une check-list de contrôle quotidien des factures (émises et reçues)

Identifier et résoudre les erreurs de transmission les plus courantes

Bonnes pratiques : ne jamais valider une facture dont le montant total s'écarte de la commande sans vérification

Cas pratiques et mise en situation *Après-midi*

Émission et suivi d'une facture test de bout en bout, de la création à l'acceptation par la PDP

Simulation d'une erreur de connexion à la PDP et mise en pratique de la procédure de diagnostic

Questions / réponses et synthèse de la formation

Formation ajoutée le 27/08/2026.

PROCHAINES DATES INTER-ENTREPRISE

23/10/2026 Lieu : 131, rue Emile Zola - 59125 Trith Saint Léger

06/11/2026 Lieu : 131, rue Emile Zola - 59125 Trith Saint Léger

23/11/2026 Lieu : 131, rue Emile Zola - 59125 Trith Saint Léger

02/12/2026 Lieu : 131, rue Emile Zola - 59125 Trith Saint Léger

11/12/2026 Lieu : 131, rue Emile Zola - 59125 Trith Saint Léger